

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 1^{er}. Messidor, an VIII.



Arrêté du général Berthier pour la formation de la garde nationale dans la république cisalpine. — Combat entre les Français & les Autrichiens, à Schwabmünchen. — Debats du parlement d'Irlande sur l'union avec l'Angleterre. — Bruit de l'évacuation de Turin par les Autrichiens. — Lettre du nouveau pape au clergé de France. — Réflexions sur le traité de Pavie. — Nouvelles diverses,

ITALIE.

De Milan, le 7 juin (18 prairial).

On vient de publier ici l'arrêté suivant, pris par le général Berthier, pour l'organisation de la garde nationale dans la république cisalpine.

1°. Toutes les villes de la république cisalpine organiseront successivement leurs gardes nationales.

2°. L'organisation de la garde nationale se fera conformément aux dispositions adoptées avant l'invasion des Autrichiens sur le territoire de la république cisalpine.

3°. L'organisation de la garde nationale se fera sous la protection de l'autorité militaire de l'armée française commandant dans la ville, & sous la surveillance de la municipalité.

4°. Les villes de Milan, Pavie, Bonlogne, Lodi, &c., organiseront sur-le-champ leurs gardes nationales.

Le général Pino est chargé de l'organisation de Milan. Les commandans des arrondissemens militaires nommeront des officiers pour être chargés de celle des autres villes.

Signé, Alex. BERTHIER.

De Suze, le 10 juin (21 prairial).

Après deux fortes reconnoissances, faites ces jours derniers, l'ennemi a craint la troisième, il a évacué, pendant la nuit, toutes ses positions d'Avellano, Giavenno & Rivoli. Ses forces, à cela près de celles qu'il a cru indispensables de laisser à Turin, vont à Moncalieri. Tout est en mouvement pour aller prendre la position de Rivoli, où nous serons ce soir, & nous attendrons là la réunion avec l'armée d'Aoste, par notre gauche. Cette colonne s'est déjà avancée hier avec sa cavalerie aux environs de Turin. Du côté de Gassino, les Autrichiens ont dû être battus, ainsi que du côté de Milan, puisqu'ils prennent leur route de retraite par l'Assigiana.

La Perouse a été également évacuée, & quoique nous n'avons point de nouvelles de Pignerol, il est probable que tous les Allemands prennent la route d'Alexandrie. L'équipage de siège pour la citadelle de Turin va arriver incessamment de Briançon.

PRUSSE.

De Berlin, le 7 juin (18 prairial).

Creny-de-Verneuil, dont nous avons déjà annoncé l'arrestation, provoquée par le ministre Beurnonville, étoit venu ici sous le nom de Vergniaud; il a fait de fausses lettres de change par-tout, tantôt sous un nom, & tantôt sous un autre,

Il avoit avec lui tantôt pour domestique, tantôt pour associé, tantôt pour secrétaire, un autrichien aussi coquin que lui. Celui-ci gravoit en perfection, & Creny-de-Verneuil imitoit toutes les signatures & toutes les écritures. Ces deux scélérats sont à la tête d'une nombreuse association; ils vont jusqu'à assassiner par le fer ou par le poison les associés découverts. Depuis l'arrestation de ces deux chefs, les pièces de conviction arrivent de toutes parts; ils avouent leurs crimes. Les ministres du roi ont mis un grand empressement aux recherches nécessaires. Les tribunaux de Berlin n'en mettent pas moins pour parvenir à la découverte entière de cette affreuse société. Tous les banquiers surpris doivent donner les renseignements qui sont à leur connoissance, au président du tribunal criminel de Berlin. Ce sera le vrai moyen de parvenir à la destruction de cette monstrueuse congrégation.

Du 8 (19). — Creny-de-Verneuil & son associé sont maintenant convaincus. Les places de Hambourg, de Copenhague, de Bruxelles, de Francfort, de Paris même, ont déjà envoyé de nombreux documens. On ne peut se faire une idée de l'audace & de l'adresse de ces deux hommes. Il n'y a pas une signature, pas une écriture, pas un cachet, pas un timbre qu'ils ne contrefassent à s'y méprendre. On assure que leur société est très-nombreuse & très-étendue sous mille noms divers qu'ils changent très-souvent.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 9 juin (20 prairial).

Les dernières lettres de Copenhague annoncent que les hostilités entre le Danemarck & les puissances barbaresques sont déjà commencées. Un vaisseau danois a été pris & l'équipage fait prisonnier.

L'envoyé danois près la cour de Russie, le baron de Bloué, vient d'être subitement rappelé; le baron de Rosenzarn, ministre à Berlin, a été provisoirement désigné pour le remplacer. On croit que le baron de Blome sera envoyé à Paris.

L'exportation des grains de la Norwege est permise depuis le 30 du mois dernier.

Des bords du Lech, le 9 juin (20 prairial).

Les généraux comte Meerfeld & prince de Lichtenstein ont surpris hier dans l'après-midi les Français postés à Schwabmünchen & dans les environs; ils les ont attaqués en même tems de tous côtés, en ont fait une grande partie prisonniers & ont pris quelques canons & quantité de bagages. Les hussards de Mezzaros & des frontières, ainsi que

les hulans, ont fait un butin considérable. Les prisonniers ont été conduits, partie à Friedberg, partie à Landsberg. L'ennemi fut poursuivi jusqu'au pont de la Wertach à Ettingen, où se trouvent maintenant les impériaux.

D'Augsbourg, le 9 juin (20 prairial).

Hier & aujourd'hui il est passé par nos environs quelques colonnes d'impériaux & de wurtembourgeois venant de Donawerth. Aujourd'hui, nous avons entendu une canonnade du côté de l'Ouest. Un transport de quelques centaines de prisonniers français est passé ce soir près de cette ville, se rendant à Friedberg. Ces prisonniers sont des hussards rouges du 9^e régiment & des tirailleurs de la 10^e demi-brigade légère. Il se trouve parmi eux un colonel & plusieurs officiers, qui ont été pris hier à Schwabmünchen. Les troupes autrichiennes se sont aussi emparées de trois pièces de canon. L'ennemi a été poursuivi jusques du côté de Turkheim.

Le général Lawer, célèbre dans l'arme du génie & de l'artillerie, est arrivé de Vienne à Ulm, pour seconder le général baron de Petrasch, dans le cas où cette forteresse devroit soutenir un siège.

Le corps de Condé, arrivé à Klagenfurth, a pris la route de Salzburg, d'où il doit renforcer le prince de Reuss sur la frontière septentrionale du Tyrol.

ANGLETERRE.

De Londres, le 13 juin (24 prairial).

Les dernières lettres de Dublin annoncent que le bill d'union a passé, le 7, à la chambre des communes d'Irlande. Les débats ont été extrêmement animés & mêmes orageux. « Jamais, écrit un correspondant irlandais, ce pays n'a présenté une scène plus intéressante & plus solennelle que celle dont je viens d'être témoin ». Les chefs de l'opposition ont parlé avec beaucoup de chaleur & d'éloquence contre la troisième lecture du bill. Mais ce qui a excité particulièrement l'attention de l'auditoire, c'est le zèle de M. Dobbs, qui, dans un accès d'enthousiasme religieux, prit le ton d'un prophète, & s'effrita de prouver par le témoignage positif des saintes écritures, que tous les efforts de la parole humaine étoient superflus; que l'union ne pouvoit avoir lieu, parce que la grande époque du millenium étoit arrivée; que le second messie alloit se montrer à la terre, & que c'étoit en Irlande qu'il feroit son apparition. La tentative de détruire l'indépendance de la terre d'Ire, par l'intermédiaire d'un ministre anglais, a été, suivant M. d'Obbs, clairement prédite par les prophètes; parmi toutes les nations de l'Europe, la nation irlandaise sera la première qui verra Dieu, & la ville d'Arragh sera le chef-lieu de la résidence divine. Il ajouta dans son discours, que la Russie, la Suede & le Danemarck seroient aussi des royaumes favorisés.

Dans la même séance, M. Panket ayant dit que l'unfon étoit une mesure extorquée par corruption, fut rappelé à l'ordre. Un grand tumulte s'étant élevé à la fin, on fit sortir des galeries les spectateurs; les membres de l'opposition sortirent eux-mêmes, ne laissant qu'un ou deux d'entre eux pour donner une négative au bill, qui passa ainsi sans division.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 13 juin (24 prairial).

Le gouvernement vient d'être informé par une voie non équivoque & directe que Kleber s'est réuni avec les mame-

lucks, & qu'il a remporté de nouveaux avantages sur l'armée fugitive du grand-visir.

On assure que le citoyen Tierce, prévenu d'avoir voulu exciter une insurrection dans l'isle de Caracao, s'est traduit devant la cour de justice de la ci-devant Hollande. Le corps législatif vient de rendre une loi qui porte que toutes les personnes domiciliées dans nos colonies, qui se trouvent dans la république batave, seront soumises à la juridiction de ce tribunal.

On a mis en réquisition un grand nombre de bateaux & de barques pour transporter en toute diligence des troupes bataves en Zélande. Ces troupes ont été précédées par plusieurs brigades qui s'y sont rendues au commencement de ce mois.

Les prisonniers d'état van der Haeven, Eykenbrock & Visser, seront relâchés aujourd'hui. La seconde chambre a sanctionné la résolution de la première, par laquelle ils ont reçu la rémission de la peine qui a été prononcée contre eux.

L'officier qui avoit rendu le Lemmer aux Anglais, vient d'être jugé & acquitté.

L'établissement des municipalités va avoir lieu dans tous nos départemens; ce qui complètera notre division territoriale.

Le nouveau directeur, van Swinden, n'a pas encore pris séance au directoire, à cause d'indisposition.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU RHIN.

Voici la teneur de la proclamation du général Moreau, dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier.

Au quartier général de Babenhausen, le 13 prairial.

« Le désordre est à son comble; le pillage & le mauvais emploi des ressources que nous ont procurées nos victoires, vont nous réduire à la disette au milieu d'un pays fertile. Il ne suffit pas à une armée d'avoir été brave; & si l'ordre ne se rétablit bientôt parmi nous, il nous faudra arrêter nos conquêtes & retourner dans nos foyers. Poursuivis par la haine & la vengeance des peuples, parmi lesquels elle devra opérer sa retraite, l'armée ne rencontrera que des ennemis, & se trouvera, à son arrivée en France, exposée aux reproches de toute la république. Soldats, nous devons la paix à notre patrie; nous sommes chargés d'appuyer les mouvemens de l'armée de réserve, qui marche, en Italie, sous les ordres du premier consul. Si le pillage, auquel grand nombre d'entre vous se sont abandonnés, ne cesse à l'instant, vos triomphes seront plus déshonorans que des défaites. Le général en chef enjoint donc à tous les généraux & officiers de veiller à ce que personne ne s'éloigne de sa colonne durant la marche. L'appel nominal sera fait trois fois par jour: il sera envoyé des corps de troupes dans tous les villages qui se trouvent proches d'un camp, & si les officiers qui y commanderont commettent quelques désordres, ils seront destitués aussitôt. Des gendarmes & des piquets de cavalerie feront assiduellement des patrouilles pour se saisir de ceux qui se seront éloignés de leurs postes. Le général compte sur le dévouement de tous les braves de chaque grade, qui, sans contredit, forment le plus grand nombre de l'armée, & s'attend qu'ils emprisonneront les lâches & les âmes viles ».

Signé, MOREAU, général en chef;
DESSOLÈS, chef de l'état-major.

De Nice, le 19 prairial.

Le général Garnier a été hier, avec une compagnie de grenadiers polonais, au-devant de Massena qui a débarqué à Antibes, d'où il s'est rendu ici : il vient de s'embarquer pour aller au Port-Maurice.

Il y a dans cette ville 4 ou 500 réfugiés génois. Les horreurs que leur a fait éprouver la famine pendant le blocus de Gênes sont inexprimables. Tous ces réfugiés espèrent que les Autrichiens ne resteront pas plus de tems dans Gênes qu'ils sont restés dans Nice.

De Chambéry, le 24 prairial.

Nous avons reçu hier soir, la nouvelle officielle que la colonne détachée de l'armée de réserve, & venue de Settimo, est entrée le 22 dans Turin. Les Autrichiens ont évacué cette ville, après avoir désarmé la garde nationale, & laissé deux mille hommes dans la citadelle. Ils se sont retirés vers Moncalieri, prenant la route d'Asti.

De Paris, le 30 prairial.

Les consuls ont arrêté, le 27 de ce mois, que tout officier réformé pour cause d'infirmités non provenant de blessures, qui, après avoir été jugé par les officiers de santé parfaitement guéri & en état de reprendre du service, cessera de toucher la solde de retraite qui lui avoit été accordée, jouira dans ses foyers, jusqu'à ce qu'il soit remis en activité, du traitement de réforme affecté à son grade.

— Le général Bernadotte écrit de Rennes, le 25 prairial, au ministre de la guerre :

« Je vous donne avis, citoyen ministre, que depuis la mort du trop fameux Babon, le reste de sa bande a été atteint & détruit par des patrouilles auxquelles il a voulu résister.

» Les brigands qui ravageoit le département des Deux-Sèvres, ont subi le même sort. Maintenant ce pays est parfaitement tranquille. »

— Une lettre de Nantes, en date du 25 prairial, annonce que les Anglais sont campés sur les îles d'Huët & d'Hédic, au nombre d'environ 6000 hommes, & qu'ils paroissent vouloir faire le siège de Belle-Isle.

— Des lettres de Genève portent qu'il vient d'y arriver une grande partie de la nouvelle armée de réserve. Cette ville fourmille de soldats; la plus petite maison loge huit à douze hommes. Tous brûlent du désir d'imiter leurs devanciers.

— Le 15 de ce mois, un orage a couvert d'eau, en cinq minutes, toute la plaine d'Englesqueville. L'eau est montée dans plusieurs maisons jusqu'à quatre pieds; tous les ponts de bois ont été enlevés ou déplacés; les foin sont perdus; beaucoup de pièces de bled endommagées; heureusement le désastre n'a été funeste ni aux habitans, ni aux animaux.

— La foire de Beaucaire aura lieu cette année comme par le passé; le commerce y jouira de toute la protection qui lui est due. Des réparations importantes faites aux routes du département du Gard, ont rendu les communications faciles. Toutes les mesures ont été prises pour garantir la tranquillité publique, la sûreté des personnes & des propriétés.

— Le nouveau pape semble avoir adopté des sentimens de douceur & de tolérance bien différens de ceux de ses prédécesseurs, & bien plus conformes aux intérêts de l'Europe, aux siens propres, & même à ceux de la religion bien en-

tendue. Nous avons reçu des avis qui nous apprennent que S. S. a écrit au clergé français une lettre par laquelle elle approuve la conduite de ceux de ses membres qui se sont soumis aux loix de la république, en faisant la promesse que l'on a exigé d'eux. Quant à ceux qui ont pensé devoir, dans leur conscience, se refuser à ces promesses, elle ne veut pas les blâmer, mais elle les exhorte à ne pas différer plus long-tems à se soumettre aux loix, à en faire la promesse formelle, à obéir aux législateurs & autres autorités constituées, & leur recommande expressément d'éviter soigneusement de se livrer à des machinations qui pourroient causer la moindre inquiétude au gouvernement.

P O L I T I Q U E.

Sur le traité de Pavie.

Les observations suivantes sont traduites d'un journal allemand, intitulé : *Minerve*, publié à Hambourg par M. d'Archenholz, colonel au service de Prusse, connu en Europe par divers ouvrages estimés, & par son attachement aux principes de la révolution française.

Il existe toujours parmi les hommes d'état & les écrivains politiques, ainsi que dans les sociétés particulières, une dispute pour savoir à qui doit être attribué le mérite de n'avoir pas commencé la guerre actuelle, dispute qui se prolongera vraisemblablement encore fort avant dans le dix-neuvième siècle, jusqu'à ce que les générations, dominées par l'esprit de parti, soient éteintes, & que la muse de l'histoire ait enfin répandu sa lumière sur cet objet.

L'éditeur de la *Minerve* s'est plusieurs fois expliqué sur ce point important, & comme compilateur & comme observateur. Il ne s'occupera plus à réfuter la prétendue évidence de l'innocence du ministère britannique à cet égard; mais comme compilateur, il ne doit pas passer sous silence une circonstance nouvelle très-remarquable.

Le ministre français Talleyrand, dans la note célèbre qu'il a envoyé dernièrement au ministre anglais pour la paix, a rappelé le traité conclu à Pavie en 1797 contre la France. Le lord Grenville, dans la séance de la chambre des pairs, du 28 janvier dernier, a affirmé que ce traité n'avoit jamais eu lieu & n'étoit qu'une fable insipide. Ce ministre savoit bien ce qu'il faisoit : il ne vouloit que produire un effet momentané au parlement, c'est-à-dire, jeter du discrédit sur une note où l'on se permettoit d'alléguer un fait historique absolument faux; & s'il prévoyoit qu'un jour on releveroit sa dénégation, il étoit bien sûr de trouver une réponse dans la ressource anglaise d'une explication littérale.

La transaction diplomatique dont il est question n'étoit pas en effet un traité, mais une déclaration; & ce n'étoit pas à Pavie, mais à Mantoue, qu'elle avoit eu lieu. La dénomination & la désignation du lieu n'étoit donc pas exacte, mais l'existence de la convention, sa nature & son but n'en étoient pas moins constatés. Mais comment réluter d'une manière convaincante l'assertion du ministre anglais? Les écrits de France ne peuvent en ceci faire autorité; les écrits & les discours parlementaires de l'opposition anglaise n'inspirent pas plus de confiance; & il n'y a pas moyen de chercher des renseignemens dans les archives des cours. Le hasard vient de faire sortir une preuve convaincante d'une source d'où on devoit le moins l'attendre. L'ex-ministre français Bertrand de Mollville vient de publier, dans ses *Annales de la Révolution*, les détails de la déclaration de Mantoue, sans se douter vraisemblablement qu'il rendoit par-là un mauvais

service à ses protecteurs; il s'appuie sur le témoignage de l'ambassadeur espagnol *Las-Cazas*, & de trois français alors initiés dans les secrets de Coblenz.

L'un d'eux jouissoit de la confiance de la cour des Tuileries, & fut envoyé en mai 1791, au comte d'Artois, pour lui donner plein pouvoir de traiter avec l'empereur Léopold en faveur de Louis XVI. Léopold voyageoit alors en Italie avec sa sœur la reine de Naples. L'envoyé de la cour eut une entrevue avec lui à Mantoue, le 20 mai, & c'est dans cette conférence que fut rédigée la *déclaration* qu'on a mal-à-propos nommée *le traité de Pavie*. L'original de cette pièce, corrigé de la propre main de l'empereur, fut porté à Paris, & remis sept jours après à Louis XVI par le comte de Durfort.

L'ex-ministre Bertrand de Molleville, rapporte textuellement cette déclaration, dont on ne donne ici que la substance.

L'empereur devoit faire marcher 55,000 hommes sur les frontières de la Flandres, pendant qu'un corps de 15,000 hommes des troupes d'Empire chercheroient à pénétrer en Alsace; qu'un nombre égal de Suisses se porteroit vers Lyon & sur les frontières de la Franche-Comté; & qu'autant de Piémontais s'approcheroient du Dauphiné. L'Espagne devoit rassembler 20,000 hommes pour menacer les provinces méridionales de France. A ces troupes, on auroit réuni, tant les régimens français restés fideles, que les volontaires armés auxquels on auroit pu se confier, & enfin, tous les mécontents des provinces.

L'empereur répondoit des bonnes intentions du roi de Prusse avec lequel il a une correspondance directe sur cet objet. Le roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, desiroit d'entrer dans le traité qui doit être tenu secret jusqu'au moment de l'exécution, & jusques-là on devoit prévenir tout soulèvement isolé dans l'intérieur.

L'exécution de ce plan étoit différée jusqu'à la fin de juillet, & alors la déclaration, signée par tous les souverains de la maison de Bourbon, devoit être communiquée aux princes du sang qui étoient encore en liberté.

Quoique l'empereur fût le chef de l'entreprise, il ne devoit pas paraître en cette qualité, de peur d'exposer par-là la sûreté de la reine; car on ne manqueroit pas d'attribuer ce plan à la maison d'Autriche, & l'assemblée nationale d'alors employoit tous les moyens de rendre odieuses au peuple toutes les personnes de cette maison.

On répondoit aussi de la neutralité de l'Angleterre. On devoit engager le roi & la reine de France à ne pas confier ce secret à un très-grand nombre de personnes; ayant déjà éprouvé par eux-mêmes les inconvéniens & les dangers de ces communications, il étoit essentiel d'entretenir une correspondance avec différens membres du parlement de France, afin de pouvoir les rassembler plus facilement quand il en seroit tems.

Une telle déclaration, si l'on peut en établir l'authenticité sur le témoignage du ministre Bertrand, doit déterminer toute dispute sur la question de l'origine de la guerre.

Note des rédacteurs. Nous ne nous permettrons aucune réflexion sur la pièce qu'on vient de lire. Nous ne sommes que traducteurs.

TRÉSOR PUBLIC.

PAIEMENT DU PREMIER SEMESTRE DE L'AN 8.

Première décade de messidor.

	DETTE perpétuelle, Tiers con- solide.	DETTE VIAGÈRE, TIERS LIQUIDÉ.			
		1 TÊTE.	2 TÊTES.	3 TÊTES.	4 TÊTES.
A	1 à 240	1 à 100	1 à 72	1 à 18	1 à 6
B	1 à 1020	1 à 600	1 à 300	1 à 90	1 à 18
C	1 à 750	1 à 450	1 à 240	1 à 72	1 à 12
D	1 à 1140	1 à 750	1 à 350	1 à 108	1 à 18
E	1 à 60	1 à 30	1 à 24	1 à 6	1 à 2
F	1 à 300	1 à 210	1 à 120	1 à 30	1 à 6
G	1 à 650	1 à 420	1 à 210	1 à 42	1 à 12
H	1 à 270	1 à 150	1 à 120	1 à 30	1 à 6
I	1 à 30	1 à 30	1 à 12	1 à 6	1 à 6
J	1 à 180	1 à 120	1 à 60	1 à 18	1 à 6
K	1 à 30	1 à 12	1 à 18	1 à 2	1 à 5
L	1 à 960	1 à 630	1 à 270	1 à 72	1 à 18
M	1 à 690	1 à 450	1 à 210	1 à 60	1 à 18
N	1 à 90	2 à 60	1 à 24	1 à 6	1 à 5
O	1 à 60	1 à 30	1 à 24	1 à 6	1 à 5
P	1 à 600	1 à 350	1 à 180	1 à 48	1 à 12
Q	1 à 30	1 à 18	1 à 18	1 à 3	
R	1 à 450	1 à 270	1 à 120	1 à 36	1 à 6
S	1 à 350	1 à 180	1 à 90	1 à 24	1 à 6
T	1 à 300	1 à 180	1 à 90	1 à 18	1 à 6
U	1 à 12	1 à 12	1 à 6		
V	1 à 350	1 à 180	1 à 120	1 à 24	1 à 6
W	1 à 60	1 à 24	1 à 18	1 à 6	1 à 6
X	1 à 4	1 à 3	1 à 6	1	
Y	1 à 12	1 à 12	1 à 6	1 à 3	
Z	1 à 12	1 à 18	1 à 6	1	

Pensions décrétées & liquidées de A—J, 1 à 100; K—Z, 1 à 75.

Pensions ecclésiastiques liquidées de A—J, à 75; K—Z, 1 à 55.

Pensions de anciennes veuves, toutes lettres, 1 à 85.

Pensions non liquidées à brevets & sans brevets, toutes lettres, 1 à 160.

Le paiement des pensions des ecclésiastiques & religieux des deux sexes, non liquidées & payables sur mandat du département, seront payées depuis le n°. 1 jusqu'au n°. 8 de chaque lettre.

Le paiement des pensions des veuves, enfans infirmes & orphelins des défenseurs de la patrie (nouvelles liquidations), payables par mois, seront payées à tous numéros.

Nota. Le 7 & le 8 sont réservés pour payer ce qui reste dû sur le 2°. semestre de l'an 7.

Le 9, il n'y a pas de paiement.

Coup-d'œil politique sur l'Europe; 2 volumes in-8°. de 800 pages. Prix 7 fr., & 10 fr. franc de port. A Paris, à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi, n°. 1251.

L'ouvrage que nous annonçons renferme dans un cadre étendu le vaste tableau de la situation politique des différentes puissances de l'Europe. Il expose les écarts où les ont entraînés de folles idées de vengeance, ou des vus d'ambition mal conçues; les relations de la France avec les diverses puissances; la conduite de ses alliés & de ses ennemis. Il détermine l'influence des guerres ou des traités qui, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, ont fixé sa place parmi les puissances dominantes ou secondaires de l'Europe, ont détruit ou augmenté son crédit. Les causes qui ont motivé la première coalition formée contre la république, les vus particuliers qui ont renoué les fils de la quadruple alliance après le traité de Campo-Formio, & le ridicule congrès de Rastadt, y sont présentés avec autant de sagesse que de sagacité. L'auteur marche d'un pas assuré à travers ce dédè obscur & tortueux, dans lequel la politique moderne cherche à cacher les projets du moment & à dérober à l'œil observateur le plan d'une ambition plus cloignée.

Cet ouvrage est remarquable par une grande étendue de connaissances politiques, par l'élevation du ton & la noblesse du style; il est digne des meilleurs publicistes.